

Vannes, le 3 février 2023,



Conseil d'Architecture
d'Urbanisme & de l'Environnement

du **Morbihan**

RECU LE

08 FEV. 2023

Mairie de LANGUIDIC

Mairie de Languidic
M. Laurent DUVAL
Maire
2, rue de la mairie
56440 LANGUIDIC

Objet : Adhésion CAUE 2023

PJ : bulletin adhérent + présentation CAUE

Monsieur le Maire,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Morbihan a été créé en 1979 par le Conseil Départemental. Ces missions sont définies par la loi et consistent à :

- **Conseiller** les particuliers et les collectivités,
- **Former** les élus locaux et les techniciens,
- **Inform**er l'ensemble des acteurs du cadre de vie,
- **Sensibiliser** tous les publics et le public scolaire.

Le CAUE intervient pour les collectivités adhérentes. Cette adhésion est fixée depuis 2016 à 0.33€/ habitant (pop INSEE) car le CAUE est une association reconnue d'intérêt général qui est financée par la part départementale de la taxe d'aménagement et la cotisation de ses adhérents. Elle vous permet de recourir **aux services d'une équipe de professionnels spécialisés : architectes DPLG, géographes-urbanistes OPQU et environnementaliste notamment.**

Aide à la réflexion et à la décision, le CAUE vous apporte des conseils soit en amont de votre(s) projet(s) (implantation d'un bâtiment, rénovation, aménagement, restructuration d'espaces publics...) ou lorsque votre réflexion est plus avancée mais nécessite toutefois des investigations complémentaires afin de définir vos choix. Il peut également vous accompagner dans votre démarche d'embellissement, pour l'adoption de démarches de gestion d'espaces verts écoresponsables, telles la gestion différenciée, l'aménagement de noues bocagères, l'enherbement d'espaces publics ou la renaturation d'espaces publics.

Le CAUE intervient en amont des projets et en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Au-delà du conseil aux collectivités, **les architectes peuvent également recevoir gratuitement, sur rendez-vous,** les habitants de votre commune afin de les aider à penser leurs projets de construction, de rénovation ou d'extension de leurs logements.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan

64, rue Anita Conti - CS 20514 - 56035 VANNES Cedex Tél : 02.97.62.40.90 E-mail : conseil@caue56.fr www.caue56.fr

Facebook : habiter le Morbihan, vivre en Bretagne.caue56

En 2023, l'obligation de diminution de la consommation foncière dans le cadre de la perspective du Zéro Artificialisation Net, les contraintes liées à la pression foncière, les besoins de construction dans un contexte d'inflation galopante et d'évolution de la réglementation (RE2020) accentuent les difficultés et interrogations.

L'obligation de faire évoluer nos modes de construction est une réalité aujourd'hui qui nécessite de disposer des conseils et expertises en amont et accentue le recours aux questions en matière de planification, d'aménagement et d'urbanisme. En 2023, nous souhaitons organiser des sessions d'informations sur ces thèmes pour vous accompagner sur ces questions.

Sachez également que nous disposons d'une **bibliothèque qui répertorie près de 1000 études numérisées depuis les années 1990 et constitue une mémoire précieuse. N'hésitez pas à nous solliciter si cela vous intéresse.**

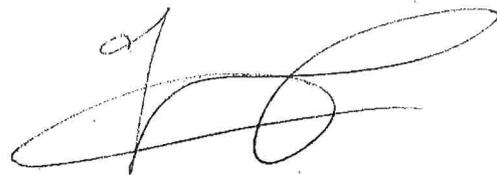
Enfin, 2023 sera l'année de réflexion pour définir ensemble le plan d'actions 2024-2027 que nous souhaitons impulser.

Vous trouverez plus d'informations sur le site internet du CAUE : www.caue56.fr ou vous pourrez consulter le rapport d'activité 2021 ainsi que la présentation de l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 décembre 2022.

Si vous souhaitez adhérer au CAUE, vous pouvez directement nous retourner le bulletin d'adhésion joint ou nous contacter.

Je reste à votre disposition ainsi que Mme Kristell Jamme, directrice et toute l'équipe du CAUE et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Dominique GUEGAN



Présidente du CAUE du Morbihan

Les permanences sur rdv pour les particuliers sont organisées :

- **A Baud** : dans les locaux de France Service, 9, rue de la Madeleine.
- **À Locminé** : dans les locaux de Centre Morbihan Communauté, 4 rue Yves Le Thiès.
- **À Pontivy** : dans les locaux de Pontivy Communauté, 1 place Ernest Jan.
- **À Vannes** : dans les bureaux du CAUE, à la DGISS 64, rue Anita Conti.